

PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE

Commentaire IEW

Mieux prendre en compte la dépréciation de la valeur du réseau de gaz

- En 2050 seul un réseaux de distribution plus petits fournissant de l'hydrogène entièrement renouvelable ou du biométhane durable aux quelques secteurs encore difficiles à électrifier sera nécessaire.
- Principalement industrie
- Au niveau de la distribution : Stratégie de rénovation + électrification de la chaleur = Baisse drastique des besoins en gaz voire disparition

-> Réseau de distribution de gaz doit être considéré comme un stranded assets a l'horizon 2040-2050

Mieux prendre en compte la dépréciation de la valeur du réseau de gaz

-> La dépréciation du réseau de distribution de gaz à l'horizon 2050 doit mieux être intégrée dans la valeur du réseau

*L'article 17 §2 de la méthodologie stipule que "La valeur nette comptable d'un actif (VNC) est la valeur brute de cet actif (prix d'achat ou coût de revient, par exemple), minorée du montant des amortissements ou **des dépréciations,**"*

-> Les durées d'amortissement du réseau de gaz ne doivent en aucun cas dépasser 2050 (vraisemblablement 2040) et doivent être raccourcies en conséquence.

L'article 23 prévoit des durée d'amortissement pour les conduites de gaz de 50 ans soit au dela de 2050, date ou le réseau de distribution sera largement inutile.

Un tarif incitatif disruptif mais sans doute trop peu attractif et risquant d'entraîner des évolutions non souhaitables

Vision d'IEW

- Beaucoup de questions de clarification sur la manière dont les tarifs vont être effectivement appliqués.
- Pour IEW, le tarif d'électricité constitue un outil important pour activer la flexibilité résidentielle en complément d'autres outils (obligatoires, incitation)
- La mise en place d'un tarif incitatif pour certains utilisateurs ne peut se faire au détriment des autres.
- Garder au maximum un signal prix -> Terme capacitaire limité

Un tarif incitatif disruptif mais qui risque d'être trop risqué et d'entraîner des évolutions non souhaitables

Réaction

- Tarif R1 et R3 sont très disruptifs (tension 0 en heure soleil). Positif
- Terme capacitaire vs terme KWh ?

Questions

- Dans le contexte actuel : Est-ce suffisamment attractif pour les prosumers avec une capacité de flex ? -> Obligation de renoncer au plafonnement du tarif pour accéder au tarif R1 –R3 = prise de risque importante de l'URD...
 - Quelle projection de la CWAPE sur le % de tarif R1 R2 en 2025, 2030
 - Nous soulignons l'importance de la communication autour de ces tarifs R1 et R3
- Risque de transfert de tarif de distribution sur les tarifs de base
- Risque de favoriser des URD hors réseaux avec batterie individuelle ?
 - Prévoir des garde fous ?
- Possibilité pour les communautés d'énergie renouvelable de souscrire à un tarif R1-R3 collectivement ?

Les Tarifs non périodiques ne prennent pas suffisamment en compte le coût véritable du réseau pour les communes

- Les tarifs de raccordement sont un outil à disposition des autorités publiques pour freiner l'éparpillement urbain via la construction de nouveau lotissement en lien avec les objectifs du Schéma de Développement territorial
- A ce titre nous sommes préoccupés par la volonté affichée par la CWAPE d'"harmoniser ces tarifs"
-> Au minimum pour les tarifs de raccordement, préciser dans la méthode que l'harmonisation se fait "par le haut" c'est-à-dire en alignant les tarifs sur les zones où les prix sont les plus élevés.



l'avenir

Alertez-nous Journal Concours Newsletter Se

Actu ma région Sport En direct Vidéos Dossiers Lifestyle Culture Opinions Espace Débat Nécrologies

a Claude Eerdeken et permis d'urbanisme: «Le coût de l'étalement urbain est insupportable pour les communes»

L'étalement urbain met en péril la santé financière des communes, prévient Claude Eerdeken. Le bourgmestre d'Andenne qui limite drastiquement les permis d'urbanisme pour les maisons quatre-façades s'emploie depuis plus de dix ans à densifier la population au cœur de sa ville.

caroline desorbay
Publié le 05-06-2022 à 07h00 - Mis à jour le 05-06-2022 à 08h08

